



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Arrêté municipal de restriction de stationnement et de circulation au niveau du cimetière, rue de la Paix

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée en date du 21/09/2026 par l'entreprise Terenvi – Avenir Jardins, dont le siège social est situé au 202 rue du Général Delestraint, 59580 ANICHE, entreprise chargée de réaliser les travaux de réparation de la clôture du cimetière,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules sur dans la rue de la Paix, à proximité du cimetière, afin d'assurer la sécurité des personnes travaillant sur ce chantier,

Arrête

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement des véhicules seront restreints les 30 septembre et 1^{er} octobre 2026 rue de la Paix à Lewarde pendant la présence des travaux.

Article 2 :

L'entreprise Terenvi – Avenir Jardins a la charge de la signalisation du chantier dans les conditions prévues pour l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter de ce chantier.

Article 3:

Aussitôt après l'achèvement du déménagement, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'aide d'enrobé.

Article 4 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 5 :

Ces dispositions seront portées à la connaissance des habitants situés à proximité de la rue de la Paix par voies postale et d'affichage.

Article 6 :

Une copie de cet arrêté sera transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, ainsi qu'à Monsieur le Responsable de l'entreprise Terenvi – Avenir Jardins.

Fait à Lewarde, le 23 septembre 2026

Alain BRUNEEL

Maire de Lewarde

